

NN.

des explosions nucléaires doivent être continuées et peuvent être modifiées uniquement à par entier. Il ne peut pas être déclaré que les franchises françaises soient sujet à l'application de la loi pour 1964 sur les appareils d'explosions.

elle

PARIS, le

29 MARS 1963

xxxx 08-30

Poste : 23 662

N° 77 /I.G./S

Le Général de Division LABOÜERIE
Inspecteur du Génie
Président du Comité Technique Interarmées
de l'Infrastructure Militaire Protégée

à lx - 9/6

Monsieur le MINISTRE DES ARMÉES
Direction Centrale du Génie
Sous - Direction Travaux. (3ex)

SECRET

OBJET : Expérimentation en matière de protection.

REFER : Lettre n° 6/IG/S du 9 Janvier 1963
Lettre n° 136/3/CIAS/S du 28 Février 1963.

Par la lettre visée en seconde référence le Général Commandant Interarmées des Armes Spéciales m'a fait connaître qu'il était tout disposé à faciliter, la mise à profit par la S.T.B.F.T. des toutes les possibilités offertes pour des expériences de protection lors des essais d'explosions nucléaires.

SECRET

(1) - Voir à ce sujet la fiche n° 3
dans l'annexe au rapport de la Commission
de l'IAF/DTB.
(2) - Rapport n° 136/3/CIAS/S du 28/02/63 au
.../...

Les explosions souterraines actuellement envisagées ne pourront guère être exploitées utilement ; par contre, il se pourrait que des conditions favorables soient réunies à l'occasion de l'explosion prévue pour 1964 au polygone d'HAMMUDIA.

SECRET

J'attacherais beaucoup de prix à ce qu'il soit tiré parti au maximum de cette possibilité en vue de compléter les observations faites à l'occasion de GERBOISE VERTE (1).

poste 5

Classement 23314

le 11/5

Signé : LABOUPERIE

OBJET : Expérimentations relatives à la protection, sous explosion nucléaire.

REFERENCE : S.E. 223/EMAT/3 du 21-1-63.

FICHE JOINTE : Copie de lettre 136/EMAT/3 du 24-10-62, en communication

à l'ordre d'ouvrage Admari.

136/EMAT/3

E74/S

Partie 1 de la Lettre n° 4/10/3 du 21-1-63, dont vous n'avez pas reçu d'copie sous S.E. 223/EMAT/3, le Général Inspecteur du Génie avait appellé l'attention du C.I.A.S. sur l'intérêt que présente l'utilisation des tir d'essais d'engins nucléaires pour effectuer des expérimentations sur les ouvrages de protection.

Dans sa réponse, dont je vous communique ci-jointe la partie envoyée à la Section Technique des Mines, Fortifications et Travaux, le Général Commandant Interarmées des Armées Défensives envisage favorablement la reprise d'expérimentations sur la protection à l'occasion d'un tir aérien prévu vers la début 1964. La définition d'un programme expérimental par la D.T.D.P.T. est d'ailleurs normalement en cours, en liaison avec le C.I.A.S., depuis que ce tir est prévu, mais dépend de données encore fixées sur les conditions du tir (emplacement, altitude ...).

Cependant, il apparaît dès maintenant que les ouvrages bétonnés (abri, galerie anti-suffocation, puits d'air) construits pour Gerboise Verte vont se trouver probablement trop loin de l'explosion pour

- Voir à ce sujet la fiche n° 223/EMAT/3 du 24.9.62 (notamment le § 47) établie en vertu d'une communication au groupe ADHOC d'experts pour la protection des CG de guerre de l'OTAN.

(RDF à Bordereaux n° 13686/EMAT/3/ECO/S du 6.10.62 et n° 251/EMAT/3 du 11.10.62).
491/EMA/TERR/B.COS

SECRET

Com: F.T.I.